

Communiqué de presse

100 000 manifestant-es partout en France pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Les manifestations et rassemblements dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 23 novembre ont été un énorme succès dans tout le territoire. Elles ont regroupé plus de **100 000 manifestant-es partout en France, dont 80 000 à Paris, 3000 à Bordeaux, 2500 à Montpellier, 300 à Metz, 300 à Perpignan.**

De nouveaux rassemblements sont encore attendus le lundi 25 novembre dont la veillée aux flambeaux devant le tribunal d'Avignon, lieu du procès des viols de Mazan.

La réussite de ces mobilisations est la preuve que la société française prend enfin conscience des réalités du patriarcat. Qu'elles soient enfants, adolescentes, adultes ou âgées, les femmes subissent des violences sexistes et sexuelles (VSS) tout au long de leur vie. Du sexisme « ordinaire » au féminicide en passant par le harcèlement, ces violences forment un continuum des violences que subissent les femmes tout au long de leur vie. Les lieux de travail n'en sont pas exclus, les violences y sont massives bien qu'invisibilisées.

Harcèlement moral à caractère sexiste, agissement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol, ne sont pas que des mots :

- 9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail,
- 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail

Pourtant, 70 % des femmes victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

Nous demandons, la mise en place immédiate de mesures concrètes contre les violences sexistes et sexuelles au travail :

- Sanctionner les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention des VSS ;
- Imposer la sensibilisation annuelle du personnel aux VSS sur les lieux de travail et la formation des encadrant-es, des représentant-es du personnel et de la médecine du travail ;
- Octroyer aux référent-es violences et harcèlement les moyens de jouer leur rôle ;
- Permettre aux victimes de VSS, sans représentation du personnel, d'être défendues par un syndicat face à l'employeur ;
- Faire prendre en charge par l'employeur l'ensemble des frais pour les faits de VSS subis en lien, à l'occasion ou du fait du travail ;
- Garantir aux victimes de VSS – au travail ou non – un certain nombre de droits permettant de protéger leur droit au travail : interdiction des sanctions, réaménagement du temps et de l'espace de travail, mobilité géographique, jours de congé spécifiques, etc.

C'est ce que la CGT porte dans le cadre de la coalition pour une loi-cadre intégrale qui prend en compte l'ensemble des aspects de la lutte contre les violences sexuelles notamment la prévention, la sensibilisation de la population, l'accompagnement des victimes dans l'emploi, la santé, le parcours judiciaire, des sanctions et des suivis socio-judiciaires des agresseurs avec des programmes spécifiques, des tribunaux dédiés aux violences sexistes et sexuelles composés de magistrat-es formé-es et motivé-es, ayant des compétences à la fois pénales et civiles.

La loi cadre de la coalition féministe propose 140 mesures pour s'attaquer au continuum des violences sexuelles dans leur globalité. Vous pouvez retrouver l'ensemble des propositions et la pétition pour une loi intégrale contre les VSS sur <https://www.loi-integrale.fr/>

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit continuer dans les entreprises et administrations ainsi que dans l'espace public. La CGT agit en ce sens dans l'unité féministe et syndicale la plus large possible. D'ores et déjà nous nous inscrivons dans la préparation d'une grève féministe massive le 8 mars prochain.

A Montreuil, le 23 novembre 2024